



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Prospective Urbanisme Risques

Unité Prévention des Risques

A R R E T É n°IAL2011_01
établissant la liste des communes sur lesquelles s'applique l'obligation d'annexer un état des risques,
modifiant les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires
de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,
et abrogeant l'arrêté n° 2006-1 du 8 février 2006

Le Préfet de l'Ain

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-1 modifié établissant la liste des communes du département de l'Ain sur lesquelles s'applique l'obligation d'annexer un état des risques et modifiant les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Considérant la nécessité de consolider les textes départementaux sur l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques majeurs,

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1

L'arrêté 2006-1 modifié du 8 février 2006 est abrogé.

Article 2

L'obligation d'information sur les risques naturels et technologiques majeurs prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans les communes du département de l'Ain listées en annexe.

Cette liste est consultable sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires.

Article 3

L'obligation d'information sur les sinistres ayant donné lieu au versement d'une indemnité suite à la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ou technologique, prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans laquelle se situe le bien. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie du bien concerné.

Leur liste est consultable et mise à jour sur le site internet : <http://macommune.prim.net/>

Article 4

Pour chaque commune du département, un arrêté préfectoral fixe les éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques destinés à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

A chacun de ces arrêtés est annexé un dossier communal d'information sur les risques naturels et technologiques majeurs comprenant :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte pour l'établissement de l'état des risques ;
- le zonage sismique réglementaire attaché à la commune ;
- la délimitation des zones exposées ;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;

Chaque dossier et les documents de référence attachés ou listés sont librement consultables en mairie dont dépend le bien immobilier, et sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires.

Article 5

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté mentionnant le changement de situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 6

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes listées en annexe ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté avec la liste annexée des communes, est affiché dans les mairies de ces communes et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture.

Mention du présent arrêté ainsi que les modalités de sa consultation sont insérées dans un journal diffusé dans le département.

Article 7

L'obligation d'information découlant de la nouvelle délimitation des zones de sismicité du territoire français défini par le décret du 22 octobre 2010 est applicable à compter du 1^{er} mai 2011.

Article 8

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental des territoires et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bourg en Bresse, le 19 avril 2011

Le Préfet,
signé
Philippe GALLI

Annexe à l'arrêté préfectoral n° IAL_01 du 19 avril 2011
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Liste des communes
où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques
à tout contrat de vente ou de location**

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01001	L'ABERGEMENT-CLEMENCIA		2	X
01002	L'ABERGEMENT-DE-VAREY		3	X
01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	X	3	X
01005	AMBERIEUX-EN-DOBES		2	X
01006	AMBLEON		3	X
01007	AMBRONAY	X	3	X
01008	AMBUTRIX		3	X
01009	ANDERT-ET-CONDON		3	X
01010	ANGLEFORT	X	3	
01011	APREMONT	X	3	X
01012	ARANC		3	
01013	ARANDAS		3	
01014	ARBENT		3	X
01015	ARBIGNIEU		3	X
01016	ARBIGNY	X	2	X
01017	ARGIS	X	3	X
01019	ARMIX		3	
01021	ARS-SUR-FORMANS		2	X
01022	ARTEMARE	X	3	X
01023	ASNIERES-SUR-SAONE	X	2	X
01024	ATTIGNAT	X	2	X
01025	BAGE-LA-VILLE		2	X
01026	BAGE-LE-CHATEL		2	X
01027	BALAN	X	3	X
01028	BANEINS		2	X
01029	BEAUPONT		3	X
01030	BEAUREGARD	X	2	X
01031	BELLIGNAT	X	3	X
01032	BELIGNEUX		3	X
01033	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	X	3	X
01034	BELLEY		3	X
01035	BELLEYDOUX		3	

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01036	BELMONT-LUTHEZIEU		3	X
01037	BENONCES		3	X
01038	BENY		3	X
01039	BEON	X	3	X
01040	BEREZIAT		2	
01041	BETTANT	X	3	X
01042	BEY		2	X
01043	BEYNOST	X	2	X
01044	BILLIAT		3	X
01045	BIRIEUX		2	
01046	BIZIAT	X	2	X
01047	BLYES	X	3	X
01049	LA BOISSE	X	3	X
01050	BOISSEY		2	X
01051	BOLOZON		3	
01052	BOULIGNEUX		2	X
01053	BOURG-EN-BRESSE	X	3	X
01054	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE		3	
01056	BOYEUX-SAINT-JEROME		3	X
01057	BOZ	X	2	X
01058	BREGNIER-CORDON	X	3	X
01059	BRENAZ		3	X
01060	BRENOD		3	X
01061	BRENS	X	3	X
01062	BRESSOLLES		3	
01063	BRION	X	3	X
01064	BRIORD	X	3	X
01065	BUELLAS		2	X
01066	LA BURBANCHE	X	3	X
01067	CEIGNES		3	
01068	CERDON	X	3	X
01069	CERTINES		3	
01071	CESSY		3	X
01072	CEYZERIAT		3	X
01073	CEYZERIEU	X	3	X
01074	CHALAMONT		3	X
01075	CHALEINS		2	X
01076	CHALEY	X	3	X
01077	CHALLES		3	X
01078	CHALLEX		3	

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01079	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY		3	X
01080	CHAMPDOR		3	X
01081	CHAMPFROMIER		3	X
01082	CHANAY		3	X
01083	CHANEINS		2	X
01084	CHANOZ-CHATENAY		2	
01085	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD		2	
01087	CHARIX		3	X
01088	CHARNOZ-SUR-AIN	X	3	X
01089	CHATEAU-GAILLARD	X	3	X
01090	CHATENAY		3	
01091	CHATILLON-EN-MICHAILLE		3	X
01092	CHATILLON-LA-PALUD	X	3	X
01093	CHATILLON-SUR-CHALARONNE		2	X
01094	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE		2	X
01095	CHAVANNES-SUR-SURAN		3	X
01096	CHAVEYRIAT		2	X
01097	CHAVORNAY		3	
01098	CHAZEY-BONS		3	X
01099	CHAZEY-SUR-AIN	X	3	X
01100	CHEIGNIEU-LA-BALME		3	X
01101	CHEVILLARD		3	X
01102	CHEVROUX		2	X
01103	CHEVRY		3	
01104	CHEZERY-FORENS		3	X
01105	CIVRIEUX		2	
01106	CIZE		3	
01107	CLEYZIEU		3	
01108	COLIGNY		3	
01109	COLLONGES		3	X
01110	COLOMIEU		3	X
01111	CONAND		3	X
01112	CONDAMINE		3	X
01113	CONDEISSIAT		2	
01114	CONFORT		3	X
01115	CONFRANCON		2	
01116	CONTREVOZ		3	X
01117	CONZIEU		3	X
01118	CORBONOD		3	X
01119	CORCELLES		3	X

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01121	CORLIER		3	
01122	CORMARANCHE-EN-BUGEY		3	X
01123	CORMORANCHE-SUR-SAONE	X	2	X
01124	CORMOZ		2	X
01125	CORVEISSIAT		3	
01127	COURMANGOUX		3	X
01128	COURTES		2	
01129	CRANS		3	
01130	CRAS-SUR-REYSSOUZE	X	2	
01133	CRESSIN-ROCHEFORT	X	3	X
01134	CROTTET	X	2	X
01135	CROZET		3	X
01136	CRUZILLES-LES-MEPILLAT		2	X
01138	CULOZ	X	3	X
01139	CURCIAT-DONGALON		2	
01140	CURTAFOND		2	
01141	CUZIEU		3	X
01142	DAGNEUX	X	3	X
01143	DIVONNE-LES-BAINS		3	X
01144	DOMMARTIN		2	X
01145	DOMPIERRE-SUR-VEYLE		3	
01146	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE		2	
01147	DOMSURE		3	
01148	DORTAN	X	3	X
01149	DOUVRES	X	3	X
01150	DROM		3	X
01151	DRUILLAT		3	X
01152	ECHALLON		3	X
01153	ECHENEVEX		3	X
01154	ETREZ	X	2	
01155	EVOSGES		3	X
01156	FARAMANS		3	X
01157	FAREINS	X	2	X
01158	FARGES		3	
01159	FEILLENS	X	2	X
01160	FERNEY-VOLTAIRE		3	X
01162	FLAXIEU	X	3	
01163	FOISSIAT		2	X
01165	FRANCHELEINS		2	X
01166	FRANS	X	2	X

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01167	GARNERANS	X	2	X
01169	GENOUILLEUX	X	2	X
01170	BEARD-GEOVREISSIAT		3	X
01171	GEOVREISSET		3	X
01172	GERMAGNAT		3	
01173	GEX		3	X
01174	GIRON		3	X
01175	GORREVOD	X	2	X
01176	LE GRAND-ABERGEMENT		3	
01177	GRAND-CORENT		3	
01179	GRIEGES	X	2	X
01180	GRILLY		3	X
01181	GROISSIAT	X	3	X
01182	GROSLEE	X	3	X
01183	GUEREINS	X	2	X
01184	HAUTECOURT-ROMANECHÉ		3	
01185	HAUTEVILLE-LOMPNES		3	X
01186	HOSTIAZ		3	
01187	HOTONNES		3	X
01188	ILLIAT		2	X
01189	INJOUX-GENISSIAT	X	3	X
01190	INNIMOND		3	X
01191	IZENAVE		3	
01192	IZERNORE		3	X
01193	IZIEU		3	X
01194	JASSANS-RIOTTIER	X	2	X
01195	JASSERON		3	X
01196	JAYAT		2	X
01197	JOURNANS		3	
01198	JOYEUX		3	
01199	JUJURIEUX	X	3	X
01200	LABALME		3	X
01202	LAGNIEU	X	3	X
01203	LAIZ	X	2	X
01204	LALLEYRIAT		3	X
01205	LANCRANS	X	3	
01206	LANTENAY		3	
01207	LAPEYROUSE		2	
01208	LAVOURS	X	3	X
01209	LEAZ	X	3	X

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01210	LELEX		3	X
01211	LENT		3	
01212	LESCHEROUX		2	X
01213	LEYMENT		3	X
01214	LEYSSARD		3	
01215	LHOPITAL		3	
01216	LHUIS	X	3	X
01218	LOCHIEU		3	X
01219	LOMPNAS		3	X
01221	LOMPNIEU		3	X
01224	LOYETTES	X	3	X
01225	LURCY	X	2	X
01227	MAGNIEU		3	
01228	MAILLAT	X	3	X
01229	MALAFRETAZ		2	
01230	MANTENAY-MONTLIN		2	
01231	MANZIAT	X	2	X
01232	MARBOZ	X	3	X
01233	MARCHAMP		3	
01234	MARIGNIEU		3	X
01235	MARLIEUX		2	X
01236	MARSONNAS		2	X
01237	MARTIGNAT	X	3	X
01238	MASSIEUX	X	2	X
01239	MASSIGNIEU-DE-RIVES	X	4	X
01240	MATAFELON-GRANGES		3	
01241	MEILLONNAS		3	X
01242	MERIGNAT		3	X
01243	MESSIMY-SUR-SAONE	X	2	X
01244	MEXIMIEUX		3	X
01245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT		3	X
01246	MEZERIAT	X	2	X
01247	MIJOUX		3	X
01248	MIONNAY		2	X
01249	MIRIBEL	X	2	X
01250	MISERIEUX	X	2	X
01252	MOGNENEINS	X	2	X
01254	MONTAGNAT	X	3	X
01255	MONTAGNIEU	X	3	X
01257	MONTANGES		3	X

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01258	MONTCEAUX		2	X
01259	MONTCET		2	X
01260	LE MONTELLIER		2	
01261	MONTHIEUX		2	
01262	MONTLUEL	X	2	X
01263	MONTMERLE-SUR-SAONE	X	2	X
01264	MONTRACOL		2	
01265	MONTREAL-LA CLUSE	X	3	X
01266	MONTREVEL-EN-BRESSE		2	
01267	NURIEUX-VOLOGNAT		3	X
01268	MURS-ET-GELIGNEUX	X	4	X
01269	NANTUA	X	3	X
01271	NATTAGES	X	4	X
01272	NEUVILLE-LES-DAMES		2	X
01273	NEUVILLE-SUR-AIN	X	3	X
01274	LES NEYROLLES		3	X
01275	NEYRON	X	2	X
01276	NIEVROZ	X	3	X
01277	NIVOLLET-MONTGRIFFON		3	
01279	ONCIEU		3	X
01280	ORDONNAZ		3	X
01281	ORNEX		3	
01282	OUTRIAZ		3	X
01283	OYONNAX	X	3	X
01284	OZAN	X	2	X
01285	PARCIEUX	X	2	X
01286	PARVES		4	X
01288	PERON		3	X
01289	PERONNAS		3	X
01290	PEROUGES		3	X
01291	PERREX	X	2	X
01292	LE PETIT-ABERGEMENT		3	X
01293	PEYRIAT		3	
01294	PEYRIEU	X	4	X
01295	PEYZIEUX-SUR-SAONE	X	2	X
01296	PIRAJOUX		3	
01297	PIZAY		3	
01298	PLAGNE		3	X
01299	LE PLANTAY		2	
01300	LE POIZAT		3	X

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01301	POLLIAT		2	X
01302	POLLIEU	X	3	
01303	PONCIN	X	3	X
01304	PONT D'AIN	X	3	X
01305	PONT-DE-VAUX	X	2	X
01306	PONT-DE-VEYLE	X	2	X
01307	PORT	X	3	X
01308	POUGNY	X	3	X
01309	POUILLAT		3	
01310	PREMEYZEL		3	X
01311	PREMILLIEU		3	X
01312	PRESSIAT		3	X
01313	PREVESSIN-MOENS		3	X
01314	PRIAY	X	3	X
01316	PUGIEU		3	X
01317	RAMASSE		3	
01318	RANCE		2	X
01319	RELEVANT		2	X
01320	REPLONGES	X	2	X
01321	REVONNAS		3	
01322	REYRIEUX	X	2	X
01323	REYSSOUZE	X	2	X
01325	RIGNIEUX-LE-FRANC		3	
01328	ROMANS		2	
01329	ROSSILLON	X	3	X
01330	RUFFIEU		3	X
01331	SAINT-ALBAN		3	X
01332	SAINT-ANDRE-DE-BAGE		2	X
01333	SAINT-ANDRE-DE-CORCY		2	X
01334	SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT		2	X
01335	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX		2	
01336	SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC		2	X
01337	SAINT-BENIGNE	X	2	X
01338	SAINT-BENOIT	X	3	X
01339	SAINT-BERNARD	X	2	X
01340	SAINT-BOIS		3	X
01341	SAINT-CHAMP		3	
01342	SAINTE-CROIX		2	
01343	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	X	2	X
01344	SAINT-DENIS-LES-BOURG		2	X

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01345	SAINT-DENIS-EN-BUGEY	X	3	X
01346	SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT		2	
01347	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	X	2	X
01348	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	X	2	X
01349	SAINT-ELOI		3	
01350	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS		3	X
01351	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE		2	X
01352	SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE		2	X
01353	SAINTE-EUPHEMIE	X	2	X
01354	SAINT-GENIS-POUILLY		3	X
01355	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON		2	X
01356	SAINT-GEORGES-SUR-RENON		2	
01357	SAINT-GERMAIN-DE-JOUX		3	X
01358	SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	X	3	X
01359	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON		2	
01360	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE		3	X
01361	SAINT-JEAN-DE-NIOST	X	3	X
01362	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	X	2	X
01363	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	X	3	X
01364	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE		2	X
01365	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	X	2	X
01366	SAINTE-JULIE		3	X
01367	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE		2	X
01368	SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE	X	2	
01369	SAINT-JUST		3	
01370	SAINT-LAURENT-SUR-SAONE	X	2	X
01371	SAINT-MARCEL-EN-DOBES		2	
01372	SAINT-MARTIN-DE-BAVEL		3	X
01373	SAINT-MARTIN-DU-FRESNE	X	3	X
01374	SAINT-MARTIN-DU-MONT		3	
01375	SAINT-MARTIN-LE-CHATEL		2	
01376	SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	X	2	X
01378	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	X	3	X
01379	SAINT-MAURICE-DE-REMENS	X	3	X
01380	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX		2	X
01381	SAINT-NIZIER-LE-DESERT		3	
01382	SAINTE-OLIVE		2	X
01383	SAINT-PAUL-DE-VARAX		2	
01384	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	X	3	X
01385	SAINT-REMY		2	X

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01386	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	X	3	X
01387	SAINT-SULPICE		2	
01388	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES		2	X
01389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS		2	X
01390	SAINT-VULBAS	X	3	X
01391	SALAVRE		3	
01392	SAMOGNAT		3	
01393	SANDRANS		2	
01396	SAULT-BRENAZ	X	3	X
01397	SAUVERNY		3	
01398	SAVIGNEUX		2	X
01399	SEGNY		3	X
01400	SEILLONAZ		3	X
01401	SERGY		3	X
01402	SERMOYER	X	2	X
01403	SERRIERES-DE-BRIORD	X	3	X
01404	SERRIERES-SUR-AIN		3	
01405	SERVAS		3	
01406	SERVIGNAT		2	
01407	SEYSSEL	X	3	X
01408	SIMANDRE-SUR-SURAN		3	
01409	SONGIEU		3	
01410	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE		3	
01411	SOUCLIN		3	X
01412	SULIGNAT		2	X
01413	SURJOUX		3	
01414	SUTRIEU		3	X
01415	TALISSIEU	X	3	X
01416	TENAY	X	3	X
01417	THEZILLIEU		3	X
01418	THIL	X	2	X
01419	THOIRY		3	X
01420	THOISSEY	X	2	X
01421	TORCIEU	X	3	X
01422	TOSSIAT		3	X
01423	TOUSSIEUX	X	2	X
01424	TRAMOYES		2	X
01425	LA TRANCLIERE		3	X
01426	TREFFORT-CUISIAT		3	X
01427	TREVOUX	X	2	X

INSEE	Commune	Obligation d'informer sur les risques		Obligation d'informer sur les sinistres
		PPR prescrit ou approuvé	Zone sismique	
01428	VALEINS		2	X
01429	VANDEINS		2	
01430	VARAMBON	X	3	X
01431	VAUX-EN-BUGEY		3	X
01432	VERJON		3	X
01433	VERNOUX		2	
01434	VERSAILLEUX		3	X
01435	VERSONNEX		3	X
01436	VESANCY		3	X
01437	VESCOURS		2	
01439	VESINES	X	2	X
01441	VIEU D'IZENAVE		3	X
01442	VIEU		3	X
01443	VILLARS-LES-DOBES		2	X
01444	VILLEBOIS	X	3	X
01445	VILLEMOTIER		3	X
01446	VILLENEUVE		2	X
01447	VILLEREVERSURE		3	X
01448	VILLES		3	X
01449	VILLETTE-SUR-AIN	X	3	X
01450	VILLIEU-LOYES-MOLLON	X	3	X
01451	VIRIAT	X	3	X
01452	VIRIEU-LE-GRAND	X	3	X
01453	VIRIEU-LE-PETIT		3	X
01454	VIRIGNIN	X	3	X
01456	VONGNES		3	
01457	VONNAS	X	2	X

Liste modifiée le 31 décembre 2014